

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : SE METTRE A JOUR !

LIEUX ET DATES

BELLEVILLE : 31/01/2023

BAR LE DUC : 28/02/2023

OBJECTIF(S)

Être capable de rédiger son document unique d'évaluation des risques professionnels et/ou de le mettre à jour en ayant des notions sur la réglementation en matière de santé et de sécurité.

PROGRAMME

S'approprier la réglementation autour de la santé et de la sécurité au travail.

- Rappel sur les obligations réglementaires de l'employeur de main-d'œuvre en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
- Conséquences possibles du non-respect de la réglementation.

Identifier les situations dangereuses, évaluer les risques et appliquer les principes de prévention.

- Qu'est-ce qu'un risque ? Un danger ?
- Les principes de prévention.
- Identification, évaluation et hiérarchisation des risques.

Être capable de mettre en place le document unique sur sa structure et bâtir un plan d'action de prévention efficace et cohérent.

- Présentation des principales non-conformités présentes sur les entreprises (conformité des équipements et des installations, consignes de sécurité, affichage réglementaire, ...) et échanges entre les stagiaires.
- Exercices pratiques de diagnostic des risques professionnels
- Réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour maîtriser les risques.
- Ebauche d'un plan d'action personnalisé pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail dans leur exploitation.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout exploitant(e) agricole employant du personnel, y compris saisonnier, intérimaire, apprenti ou stagiaire.

MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges, présentation d'exemples.

Exercices pratiques de diagnostic des risques professionnels en sous-groupe

Ebauche par chaque stagiaire d'un plan d'action personnalisé pour son exploitation.

Support Powerpoint. Documents remis aux participants.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation a lieu tout au long de la formation, lors des exercices, lors des échanges, et lors de la réalisation de l'ébauche du plan d'action individuel. Une évaluation orale en fin de formation permettra de valider l'atteinte des objectifs.

INTERVENANT(S)

Marie PLESSY, Conseillère d'entreprise Cerfrance Adheo
Mathilde MORETTI, Conseillère d'entreprise Cerfrance Adheo

DURÉE

1 jour (7 heures)

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. Au-delà, nous contacter.

TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : 70 à 100 € HT selon le niveau de prise en charge VIVEA en 2023 et sous réserve de l'accord de financement.

Autres publics : 290 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF...))

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.